COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2026

Souveraineté alimentaire : « il faut maintenant passer des intentions aux investissements »

À l'issue de la restitution des Conférences de la souveraineté alimentaire, La Coopération Agricole salue une démarche qui replace les besoins des consommateurs et des marchés au cœur de la stratégie productive française. Après un an de travaux et le recensement de 916 intentions dans les territoires, elle appelle désormais à créer les conditions permettant leur concrétisation rapide.

Mobilisées depuis le lancement des Conférences de la souveraineté alimentaire, La Coopération Agricole et les coopératives agricoles ont pleinement contribué aux travaux nationaux et territoriaux, à l'identification des besoins des filières et à l'émergence de projets concrets. Cette mobilisation s'est illustrée lors de la restitution nationale par la forte représentation des coopératives et de plusieurs projets portés par leurs entreprises.

La méthode rappelée par la ministre de l'Agriculture, consistant à *« partir de l'assiette du consommateur »*, rejoint pleinement les orientations défendues par La Coopération Agricole : partir des marchés et des usages pour définir les productions nécessaires, adapter les volumes aux débouchés et disposer en France des capacités de collecte, de stockage et de transformation indispensables à notre souveraineté alimentaire.

Les 2 000 coopératives agricoles françaises occupent une place centrale dans cette équation. Entre les agriculteurs, les outils de transformation et les marchés, elles permettent d'organiser les productions dans la durée, de sécuriser les débouchés et de porter les investissements nécessaires dans les territoires.

Les 916 intentions recensées constituent à ce titre un point de départ. La Coopération Agricole accueille favorablement l'annonce d'un plan de relance destiné à prolonger les mesures d'urgence par une politique d'investissement et d'adaptation. Les moyens annoncés devront désormais produire un véritable effet de levier, en complément des financements régionaux, européens et privés, pour permettre aux projets structurants de sortir concrètement de terre.

Cette ambition suppose également de lever les freins à l'investissement. **Dans le cadre de l'examen des textes budgétaires, La Coopération Agricole demande en premier lieu que les coopératives puissent bénéficier pleinement et directement des dispositifs de suramortissemen**t, afin de financer les projets d'avenir agricole, la création ou la modernisation des outils industriels et la robotisation des chaînes de production.

Elle demande également qu'une partie du plan de relance agricole soit fléchée vers la modernisation des infrastructures de collecte et de stockage des grains, notamment dans le cadre du plan « Infrastructures 2030 », et que les moyens nécessaires soient enfin mobilisés pour accompagner la restructuration des caves coopératives, confrontées à une crise profonde de la filière viticole.

Contact presse :
Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

Ces investissements devront aussi préparer les transitions auxquelles les filières sont confrontées. Adaptation au changement climatique, sobriété hydrique et énergétique, décarbonation des outils, autonomie protéique et réduction des dépendances aux intrants doivent être pleinement intégrées aux futurs projets.

La réussite de ces projets nécessitera également une simplification effective des procédures, des délais d'instruction plus courts et un accompagnement des porteurs de projets jusqu'à leur réalisation. Elle devra s'inscrire dans une stratégie européenne de compétitivité permettant de mobiliser pleinement les financements nécessaires.

Mais la question ne sera pas uniquement financière ou réglementaire. **Reconquérir notre souveraineté alimentaire supposera aussi de renouer le dialogue avec la société autour des projets de réimplantation agricole et industrielle.** Construire de nouveaux bâtiments d'élevage, moderniser une usine ou créer un nouvel outil de transformation nécessite de mieux expliquer leur utilité économique, alimentaire et territoriale et d'associer davantage les citoyens et les élus locaux à ces projets.

Enfin, cette trajectoire ne pourra être durable sans une juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Produire au plus près des besoins du marché suppose des débouchés sécurisés et un partage de la valeur permettant aux agriculteurs, aux coopératives et aux entreprises agroalimentaires d'investir. **Dans cette logique, La Coopération Agricole appelle à associer pleinement la distribution à la mise en œuvre des trajectoires issues des Conférences de la souveraineté alimentaire.**

Jean-Luc Duval, Président de La Coopération Agricole déclare :
« Nous partageons l'ambition et la méthode : partir de ce que les Français mangent et de ce que les marchés demandent pour déterminer ce que nous devons produire et transformer en France. Mais les 916 intentions recensées ne constituent qu'un point de départ. Elles doivent désormais se traduire en tonnes produites, en litres collectés, en hectares cultivés, en bâtiments et en outils industriels construits ou modernisés, et surtout en valeur créée dans nos territoires. ***C'est tout le sens de notre Pacte coopératif pour la présidentielle 2027 : redonner à la France les moyens de produire, de transformer et d'investir pour assurer durablement sa souveraineté alimentaire.*** *Les coopératives ont les projets et sont prêtes à investir. À nous tous désormais, collectivement, de lever les freins qui empêchent encore ces investissements de se concrétiser. »*

Contact presse :
Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77